

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Séance du 31 octobre 2024

Date de convocation : 23 octobre 2024

Date d'affichage : 23 octobre 2024

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Communautaire : 41

En exercice : 41

Qui ont pris part à la délibération : 26

Nombre de voix exprimé : 35

L'an deux mille vingt-quatre et le trente et un octobre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la commune de Ansouis, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents :

Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Geneviève JEAN, Jean-Marc BRABANT, Catherine SERRA, Karine MOURET, Rose-Marie DUMONTIER, Jacques NATTA, Séverine MAUGAN-CURNIER, Alain GOUIRAND, Eve MAUREL, Jean-Louis ROBERT, Alain DE VILLEBONNE, Mylène GARCIN, Marc DUVAL, Valérie GRANGE, Samantha KHALIZOFF, Alain GUEYDON, François BONNET, Nathalie LEBOUC, Pierre AUZOIS, Jean-Luc BOREL, Romain BRETTE, Franck LAROCHE, Richard ROUZET, Jean-Paul GROUILLER, Josianne MAURIN.

Procurations :

Emma LEON donne procuration à Geneviève JEAN, Joëlle RICHAUD donne procuration à Franck LAROCHE, Josiane PANATTONI donne procuration à Jacques NATTA, Emilie BASTIE donne procuration à Jean-Marc BRABANT, Marc JAUBERT donne procuration à Valérie GRANGE, Nicolas SALERNO donne procuration à Séverine MAUGAN-CURNIER, Jacques DECUIGNIERES donne procuration à Alain DE VILLEBONNE, Mariane DOMEIZEL donne procuration à Rose-Marie DUMONTIER, Bernadette VITALE donne procuration à Robert TCHOBDRÉNOVITCH

Absents et excusés :

Géraud DE SABRAN PONTEVES, Philippe EGG, Gregory RISBOURG, Anne-Marie DAUPHIN, Céline ALARCON, Serge ROBIN

Madame Mylène GARCIN est nommée secrétaire de séance

Objet de la délibération n°2024-110

Office de tourisme - Modification des tarifs des produits et services de la régie communautaire

Rapporteur : Jean-Marc BRABANT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-6 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2024-033 en date du 14 mars 2024 portant création d'une régie communautaire dotée de la seule autonomie financière chargée de la gestion de la mission de service public liée à la compétence « tourisme » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2024-054 en date du 10 avril 2024 portant fixation des tarifs des produits et services de la régie communautaire de l'Office de Tourisme,

Vu la décision n°2024-021 en date du 17 avril 2024 du Président de la Communauté de communes du Sud Luberon portant création d'une régie de recettes,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie de l'Office de Tourisme Sud Luberon en date du 11 juin 2024

Vu les statuts de COTELUB,

Considérant ce qui suit :

En vue de réaliser le Guide du Partenaire 2025, il y a lieu d'actualiser et de modifier les tarifs des produits et services mis en vente par l'Office de Tourisme,

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** la modification des tarifs des produits et services facturés par l'Office de Tourisme dans le **Guide du Partenaire 2025** comme suit :

Produit ou service	Tarif
Pack essentiel – ¼ de page au sein du Guide touristique + 1 storie et 1 post sur les réseaux sociaux de l'Office de Tourisme + accès à la photothèque de l'Office de tourisme inclus	225,00 € – COTELUB 245,00 € – hors COTELUB
Pack avantage – ¼ de page au sein du Guide touristique + 1 storie et 1 post sur les réseaux sociaux de l'Office de Tourisme + 1 encart dans une newsletter + 1/8 de page dans le magazine de l'été + accès à la photothèque de l'Office de tourisme inclus	500,00 € – COTELUB 520,00 € – hors COTELUB
Pack premium – 1/2 page au sein du Guide touristique + 2 stories et 2 post sur les réseaux sociaux de l'Office de Tourisme + 2 encarts dans une newsletter + 1/4 de page dans le magazine de l'été + accès à la photothèque de l'Office de tourisme inclus	960,00 € – COTELUB 980,00 € – hors COTELUB
Pack privilège – 1 page au sein du Guide touristique + 4 publications / stories sur les réseaux sociaux de l'Office de Tourisme + 2 encarts dans une newsletter + 1 page dans le magazine de l'été + 1 réel + accès à la photothèque de l'Office de tourisme inclus	1820,00 € – COTELUB 1840,00 € – hors COTELUB
Publication supplémentaire – Seulement pour les packs	50,00 € – COTELUB 70,00 € – hors COTELUB

¼ de page au sein du Guide Touristique	220,00 € – COTELUB 240,00 € – hors COTELUB
½ page au sein du Guide Touristique	390,00 € – COTELUB 410,00 € – hors COTELUB
1 pleine page au sein du Guide Touristique	650,00 € – COTELUB 670,00 € – hors COTELUB
1/8 de page au sein du Magazine de l'été	220,00 € – COTELUB 240,00 € – hors COTELUB
1/4 de page au sein du Magazine de l'été	360,00 € – COTELUB 380,00 € – hors COTELUB
1/2 page au sein du Magazine de l'été	510,00 € – COTELUB 530,00 € – hors COTELUB
1 pleine page au sein du Magazine de l'été	780,00 € – COTELUB 800,00 € – hors COTELUB
4e de couverture – Guide touristique ou Magazine de l'été	2000,00 € – COTELUB 2200,00 € – hors COTELUB
Article de blog	350,00 € – COTELUB 370,00 € – hors COTELUB
Encart newsletter	120,00 € – COTELUB 140,00 € – hors COTELUB
Annonce écran TV dans les bureaux d'information de l'Office de Tourisme	50,00 € – COTELUB 70,00 € – hors COTELUB
Atelier numérique	50,00 € – COTELUB 70,00 € – hors COTELUB
Œil d'expert Communication digitale – 1 session individuelle	80,00 € – COTELUB
Souscription au service de billetterie de l'Office de Tourisme	50,00 € – COTELUB 70,00 € – hors COTELUB
Commercialisation des billets (billetterie)	10% de commission sur les billets vendus, sauf : 20% Tennis Club de Cucuron
Cartes postales OT et Ansouis Patrimoine	1,50 €
Cartes postales Musée Deydier	1,50 €
Affiches 50x70	15,00 €
Tote bag	8,00 €
Visites guidées G. Beckert et Ansouis Patrimoine	7,00 € - 3,50 €
Visites de classement de meublés de tourisme	
Logement 1 pièce :	140,00 €*
Logement 2 pièces :	150,00 €*

Logement 3 pièces :	160,00 €*
Logement 4 pièces :	170,00 €*
Logement 5 pièces et plus :	180,00 €*
Visite conseil	100,00 €*
Si suivi d'un classement, remise de 50,00 €	
*Tarif dégressif à compter du deuxième logement à classer : 10% (même jour, même adresse).	
Visite de validation de critère/contre visite	50,00 €
Visites de qualification des chambres d'hôtes	
Chambre double / familiale ou suite :	120,00 €
Si partenaire Office de Tourisme	90,00 €
Chambre supplémentaire	15,00 €

- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

La délibération est adoptée à l'unanimité par 35 voix Pour

Mylène GARCIN
Secrétaire de séance



Robert TCHOBDRNOVITCH
Président

